

SPECIAL ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Artiguelouve que des travaux d'élagage nécessaires à l'entretien des lignes électriques vont être entrepris sur le territoire de votre commune par l'entreprise prestataire d'Enedis :

TURSAN ADOUR ELAGAGE

Les propriétaires concernés et la mairie seront prévenus. Nous réaliserons ces travaux durant la période :

Du 31 juillet 2024 au 31 octobre 2024

Le responsable des travaux est **DOS SANTOS Severin** de l'entreprise **TURSAN ADOUR ELAGAGE**, et joignable au numéro de téléphone suivant **05 58 71 81 15**.

Nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité précisées par le responsable du chantier durant les travaux.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Gauvain DEMOULIN

Responsable du Pôle Prestataires

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées.
Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.
Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis Direction Régionale Pyrénées et Landes
Pôle Prestataires
4 Boulevard des Cigales
40130 CAPBRETON
urepyrlandes-ag-prestataires@enedis-grdf.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



SPECIAL ELAGAGE

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. Plus de la moitié des incidents sur les réseaux électriques sont causés par des chutes d'arbres.

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques BT et HTA, situées en domaine public ou privé, est assuré par le Distributeur d'électricité Enedis sauf dans les cas suivants :

1 En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art.24 du décret du 14 mars 1965 ch. IV).

2 En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF C11-201).

L'élagage des arbres à proximité des lignes électriques HTB (63000 volts) est assuré par le RTE (Réseau de Transport Electricité).



ELAGUER SOI-MEME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis. En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'Enedis pourrait être dérogée.

Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées.
Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.
Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.